

Procès-Verbal du 3ème conseil d'école - Jeudi 15 juin 2017

Sont présents :

L'équipe enseignante :

M. BIGOT Olivier, Mme CABEAU Céline, Mme CHARPENTIER Bérengère, M. FROGER Denis, Mme GESLOT Marie, Mme JAVANAUD Anne-Claire, Mme JEANDEL Audrey, Mme MATHONEAU Karine, Mme MENAULT Sophie, Mme POISSON Séverine, Mme TRICOIRE Valia, Mmes Amandine GALLET et Bérengère GANDON (qui intégreront l'équipe enseignante à la rentrée 2017).

La municipalité :

M. BESNIER Alain, Mme GUYON Stéphanie, Mme SOUDEE Pascale.

Les représentants de parents d'élèves :

Mme BRUNET Stéphanie, M. CARVILLE Boris, Mme LEFAUX Sylvie, Mme LEVRARD Céline, Mme OLIVIER Béatrice, Mme PEAN Marion, M. PIERRE Yohann, Mme STRUILLOU Émilie, Mme VANINSBERGHE Sandra.

Le personnel communal :

Mme CHEVALLIER Florence, Mme GUERIN Danielle, Mme LESOURD Nelly, Mme LUCAS Isabelle.

Sont excusées :

Mme BOISSONNOT Julie, Mme GADROIS Valérie (AVS), Mme PIERSON Christine (ATSEM), Mme RIBOT Chloé.

Remerciements :

Les enseignants tiennent à remercier l'ensemble des partenaires : la mairie, l'APE'M et les parents d'élèves pour leur soutien financier, lequel a permis la gratuité intégrale de l'ensemble des activités et des sorties proposées durant cette année scolaire.

Des remerciements particuliers sont également adressés à :

- M. RIBOT, pompier professionnel et parent d'élève, pour son intervention « Apprendre à Porter Secours » auprès des élèves de CM2 au mois de mars et de CP durant le dernier trimestre,
- Mme STRUILLOU, professeur d'anglais, pour son intervention hebdomadaire en anglais auprès des élèves des classes de Mme CHARPENTIER et de M. FROGER/Mme GESLOT (MS et GS).

Merci également :

- aux ATSEM, aux AVS et EVS pour leur investissement et leur adaptabilité,
- aux personnels techniques et administratifs communaux pour la rapidité et la qualité de leurs interventions et aussi pour la qualité des liens établis avec l'équipe enseignante,
- aux parents d'élèves qui accompagnent les rencontres sportives et les sorties scolaires.

Point sur les activités à venir d'ici la fin de l'année scolaire :

Pour information, le mardi 13 juin a eu lieu une intervention sur la sécurité routière par Mme POMMIER, pour les classes de CP de Mme MENAULT, CP/CE1 de Mme POISSON et CM1 de Mmes CABEAU/BOISSONNOT. Les thèmes abordés au cours de cette animation ont été : le siège-auto, la ceinture de sécurité, les équipements à vélo, le gilet jaune, "traverser en toute sécurité".

Vendredi 16 juin après-midi : participation, pour 16 élèves de CM2, à la Parade des Pilotes des 24 h du Mans : en collaboration avec les organisateurs de la Parade et la société Educar (société d'éducation routière pour enfants), un concours de dessins est organisé chaque année par M. GREMILLON, artiste-peintre et auteur de BD sur les 24 Heures, pour sélectionner 16 élèves de CM2 qui pourront participer à la Parade des Pilotes. Cette année, c'est le groupe Louis Rouzay de Montbizot qui a été choisi.

Quelques parents de Montbizot pourront accompagner les enfants. Il est à noter que cette manifestation se déroulera sous la responsabilité des familles des élèves concernés.

Merci à M. GREMILLON et à l'association Educar pour leur proposition d'associer à cet événement les élèves de l'école de Montbizot cette année. Merci également à Mme GUYON et Mme FOLLENFANT pour leur participation bénévole au jury de sélection des dessins.

Mardi 20 juin 2017 : course d'orientation pour toutes les classes du cycle 2 (CP à CE2) à la base de loisirs de Montbizot.

Vendredi 23 juin : participation des classes de Mmes CABEAU/BOISSONNOT et JAVANAUD/BOISSONNOT à la manifestation « Le Mans fait son cirque » : les élèves assisteront au spectacle « Bobines », une histoire de clowns musiciens qui proposent une séance de cinéma originale.

Dimanche 25 juin 2017 : fête de l'école, organisée par l'APE'M.

Jeudi 29 juin : sortie scolaire au Clos Lucé à Amboise, pour les classes de CE2 de Mme JEANDEL et les CE2 de Mmes MATHONEAU/BOISSONNOT, CM1 de Mmes CABEAU/BOISSONNOT, CM1/CM2 de Mmes JAVANAUD/BOISSONNOT et CM2 de M. BIGOT/Mme BOISSONNOT.

Vendredi 30 juin : sortie scolaire à Jupilles – Carnuta – pour les classes de PS/MS de Mme TRICOIRE et PS/MS/GS de Mme CHARPENTIER.

Mardi 4 juillet 2017 : activité vélo pour les classes de M. BIGOT/Mme BOISSONNOT et Mmes JAVANAUD/BOISSONNOT.

Informations :

- Mmes BOISSONNOT, GESLOT et MENAULT quitteront l'équipe enseignante de l'école de Montbizot à la rentrée prochaine. Nous leur souhaitons le meilleur dans leur nouvelle affectation.

- Deux nouvelles enseignantes intégreront l'école en septembre prochain : Mme Amandine GALLET, TRS (Titulaire Remplaçant de Secteur), assurant les compléments de temps partiels des enseignants en poste à l'école, et Mme Bérengère GANDON, adjointe. Deux autres enseignants seront également nommés en principe début juillet : l'un pour assurer le temps de décharge de direction, l'autre pour assurer le complément de temps partiel en renfort de Mme GALLET, elle-même à temps partiel.

- La prochaine rentrée sera marquée par une augmentation sensible de l'effectif de maternelle : 92 élèves, contre 79 cette année, pour un effectif total, à ce jour, de 247 élèves.

Questions des parents d'élèves élus au conseil d'école :

Nous n'avons pas eu le compte rendu du dernier conseil d'école. Aucune information cette année, hormis le compte rendu du 1er trimestre. Nous n'avons donc pas été informés des sorties, projets de l'année....

Dans le procès-verbal du conseil d'école du 14/06/2016, adressé dans sa version papier à toutes les familles, l'annonce suivante avait été faite : « A compter de la rentrée 2016, le procès-verbal des conseils d'école ne sera plus distribué aux familles en version papier mais exposé sur le panneau d'affichage de l'école ; il sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la mairie : www.mairiemontbizot.fr. Toutefois, les familles qui en feront la demande auprès de l'enseignant de leur enfant pourront en obtenir un exemplaire papier ».

Cette indication a également été rappelée dans les P.V. des deux derniers conseils d'école des 13/10/2016 et 14/03/2017.

Quant aux sorties et projets de l'année en cours, ils figurent dans ces deux derniers P.V.

Pourrait-on remettre le goûter de 10 heures le matin ? Cela peut être dur pour les enfants qui ne mangent

pas beaucoup au petit déjeuner.

En élémentaire, chaque élève peut apporter son goûter.

En maternelle, le goûter à proprement parler n'a jamais eu cours à l'école ; il s'agissait, jusqu'à la rentrée 2014, d'une distribution de lait. Celle-ci n'étant plus autorisée, le lait a été remplacé par de l'eau.

De plus, si les enfants mangent à 10h, ils risquent de n'avoir plus faim pour le déjeuner de 11h45.

Cependant, pour les enfants qui ne prennent pas de petit déjeuner, il est possible d'apporter un en-cas à manger au moment de l'accueil du matin avant la classe.

Quel est le budget octroyé aux sorties scolaires? Qui fait le choix des sorties scolaires ?

Les dépenses liées aux sorties scolaires se montent, cette année, à 4 395,30 €, soit, en moyenne, un peu plus de 18 € par élève.

Le choix des sorties scolaires relève de la compétence de chaque enseignant pour sa classe ou de plusieurs enseignants ensemble.

Peut-on connaître l'état de la trésorerie de l'école? ou du moins de la coopérative?

La trésorerie de l'école est celle de l'Association Sportive Scolaire de Montbizot, dite coopérative scolaire. L'état des ressources financières de l'association est consultable par quiconque en fait la demande auprès de M. FROGER. Ce budget est d'ailleurs porté chaque année à la connaissance de la mairie et de l'APE'M. A ce jour, la trésorerie affiche un solde de 11 189,95 €, avant acquittement des dépenses liées aux sorties scolaires.

Question concernant une enseignante.

Pour les questions qui relèvent d'une classe en particulier, les enseignants invitent les parents à venir consulter directement les professeurs concernés.

Les professeurs sont-ils formés aux premiers secours ?

Certains enseignants le sont. Pour certains, la formation remonte à plusieurs années.

Pourquoi certains enfants n'ont pas fait de cadeaux pour la fête des mères ?

Mme GUERIN, pour les TAP : certains enfants ont fait un cadeau dans le cadre des TAP, ce n'est pas le cas de tous car ils sont répartis par groupes ; seuls les groupes « Arts plastiques » ont été concernés.

En classe : la confection d'un cadeau pour la fête des mères ou la fête des pères relève du choix pédagogique personnel de chaque enseignant pour sa classe, ce qui explique la diversité des pratiques au sein de l'école.

Serait-il possible de proposer une boisson aux parents qui viennent s'occuper des activités ?

A l'issue de sorties scolaires ou de rencontres sportives, il est parfois proposé aux parents accompagnateurs une boisson (café...). En l'absence d'ATSEM, cela n'est pas facile à organiser dans la mesure où l'enseignant ne peut laisser ses élèves sans surveillance.

Qu'en est-il des sorties scolaires pour l'année prochaine ?

Les sorties 2017/2018 ne sont pas encore programmées.

Avez-vous choisi votre thème pour l'année prochaine ?

Le thème de l'école retenu pour 2017/2018 est : les arts.

Question des enseignants à la mairie :

Compte tenu de l'augmentation des effectifs de maternelle à la prochaine rentrée, une ATSEM sera-t-elle affectée à la quatrième classe du cycle 1 ?

Il n'est pas prévu de création de poste car les moyens supplémentaires n'existent ni en personnel ni en termes de budget. Il est donc envisagé de reconduire l'organisation existante, avec un redéploiement des effectifs à la rentrée.

Qu'est-il prévu concernant la sieste, sachant que l'effectif de PS/MS présents au dortoir dès la rentrée sera d'environ 56 enfants ?

Compte tenu de la capacité d'accueil du grand dortoir, qui est de 49 places, le deuxième dortoir sera ouvert dès la rentrée. Deux personnes seront affectées à la surveillance du grand dortoir, une à celle du petit. Pour ce dernier, il s'agira d'une personne des TAP, qui verra ses horaires de travail prolongés jusqu'à 15h.

Questions des parents élus à la mairie :

A quelle heure sont couchés les enfants de maternelle pour la sieste ? Il semble que cela ne soit pas beaucoup avant 13h30 ... alors qu'ils sont de retour de la cantine vers 12h50...

Au retour de la cantine, les enfants arrivent à l'école vers 13h10 ; ils passent alors aux toilettes, récupèrent leur doudou, boivent parfois un verre d'eau puis vont au dortoir. Il n'est pas incohérent de laisser un laps de temps entre la cantine et la sieste.

Lors du précédent conseil d'école, il avait été dit que les différents portails de l'école seraient fermés à clé ... est-ce le cas ? par qui ?

Cette question n'est pas encore tranchée.

Le portail de maternelle situé près du bac à sable n'a pas d'utilité ; il devrait être supprimé. Il est rappelé que, si le complexe multisports et le terrain de basket sont en accès libre en dehors des horaires scolaires, les cours du haut (maternelle et élémentaire) sont interdites au public de façon permanente. De plus, les engins à deux roues ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école.

Pourquoi les enfants qui ne mangent pas à la cantine n'ont-ils pas le droit de faire la sieste ?

Les enfants qui ne mangent pas à la cantine peuvent faire la sieste ; à cet effet, ils doivent se présenter à 13 h à l'école, l'heure d'arrivée n'étant pas à la carte.

Nous aimerions savoir si la mairie envisage de revenir à la semaine de 4 jours suite à la proposition du nouveau ministre de l'Education. D'autre part, serait-il possible d'avoir l'avis des parents et des enseignants sur les rythmes actuels ?

En l'absence d'instruction officielle, le fonctionnement des TAP, et donc des actuels rythmes scolaires, est reconduit à l'identique pour 2017/2018. L'organisation des TAP requiert en effet beaucoup de travail et fait l'objet d'un engagement vis-à-vis des prestataires concernés. Quant aux futurs rythmes scolaires, une réflexion sera menée en commun par les élus du territoire et une concertation sera engagée avec les partenaires dans le courant de l'année.

Il est bien difficile d'accéder à l'école avec une poussette. Pourrait-on améliorer les portes d'entrée et de sortie en prenant en compte ce critère ?

Un frein a été installé sur la porte d'entrée de maternelle qui était laissée ouverte en plein hiver alors que le hall est chauffé. Ce frein s'avère trop serré, d'où la difficulté d'ouverture de la porte. Il peut être démonté, mais il faudra veiller à ce que la porte ne reste pas ouverte pendant les périodes de chauffage.

TAP : cette année, nous n'avons eu aucune information sur les activités proposées à nos enfants.

**Pourrions-nous connaître les activités sur lesquelles nos enfants sont positionnés ?
D'ailleurs quel sera le fonctionnement des TAP pour l'année prochaine et les activités proposées ?**

Les activités de TAP sont répertoriées sur des tableaux affichés à la porte de chaque classe. Jusqu'à maintenant, seuls les parents de maternelle peuvent en prendre connaissance puisqu'ils ont accès aux classes.

A partir de la rentrée prochaine, les activités pour chaque groupe de TAP seront publiées sur le site internet de la commune.

Les activités proposées l'an prochain seront : arts plastiques et éveil musical avec Mme Follenfant ; karaté avec Benoît ; différentes activités sportives avec un éducateur sportif ; décoration pour le marché de Noël, cuisine, expression scénique, relaxation, fabrication en plâtre, jeux libres avec les animateurs habituels.

Cantine : quel sera le fonctionnement pour la cantine pour l'année prochaine (durée des travaux, prestations et coût des repas,...) ?

Les travaux de rénovation commenceront fin décembre 2017, l'objectif étant une livraison pour la rentrée 2018//2019. A partir de janvier 2018, la cantine sera donc transférée dans la salle polyvalente, qui sera exclusivement dédiée aux repas scolaires durant toute cette période. Les repas seront assurés par un prestataire. Le prix du repas restera inchangé. La future cantine sera équipée d'une salle de restauration pour les enseignants, qui servira également de salle de réunion. Le montant de ces travaux avoisine les 600 000 euros.

Par ailleurs, des travaux sont envisagés à l'école pour l'année 2018 en vue de réaliser des économies d'énergie (isolation des terrasses, renforcement du vitrage,...), pour un coût approximatif de 130 000 euros.

Information : le stationnement sauvage sera sanctionné.

M. le Maire souhaite bon vent aux enseignantes qui quittent l'école à la rentrée et bienvenue à celles qui les remplacent.